



Tél. 05 53 03 73 13  
Fax. 05 53 54 56 27

## Compte rendu Conseil Municipal du 3 juillet 2017

Etaient présents : MM. CHABREYROU O, REVIDAT F, Mme MAZIERES S, M. RAYNAUD J-C, Mme DESBROUSSES S, MM. FAYE J-P, MOREL A, M. MATHET J, Mme DE CONTO N, M. DUSSUTOUR N, Mmes DAUGIERAS C, FOURNIER F, M. RINGUET P.

Etaient absents ou excusés : Mme MAIGROT M (Procuration Mme DE CONTO N), M. LONGIERAS D.,

### **ORDRE DU JOUR**

- ✓ Approbation du procès-verbal d'avril 2017
- ✓ Demande subvention Lycée A. DUSSOLIER
- ✓ Abandon projet réhabilitation sanitaires camping
- ✓ Tarif droit de place terrasses
- ✓ Devis réparation latrines
- ✓ Tableau des effectifs de la commune
- ✓ Tarif repas cantine scolaire année 2017/2018
- ✓ Indemnités des élus
- ✓ Délégué SIAEP
- ✓ Travaux assainissement
- ✓ Questions diverses

Monsieur DUSSUTOUR Nicolas est nommé secrétaire de séance.

### **I APPROBATION DU PROCES VERBAL D'AVRIL 2017**

Mme DE CONTO Nadine souhaite que le règlement soit modifié et complété et non affiché en l'état.

Monsieur le Maire rappelle que le projet présenté et voté par l'assemblée lors du conseil doit être relaté en l'état au procès-verbal. Les éventuelles modifications seront présentées lors d'un prochain conseil municipal.

Le procès-verbal est lu et adopté à l'unanimité des présents.

### **II DEMANDE DE SUBVENTION LYCEE A. DUSOLIER**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Lycée A. DUSOLIER sollicitant la commune pour l'obtention d'une aide en faveur d'une famille de la commune dont l'enfant doit participer à un voyage culturel et linguistique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, octroie une subvention d'un montant de 50 euros par enfant. Cette aide sera versée directement à la famille concernée.

### **III ABANDON DU PROJET DE REHABILITATION DES SANITAIRES DU CAMPING MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n° 2014-042 du 20 juin 2014, il avait été décidé de réhabiliter les bâtiments du camping municipal. Pour ces travaux, Madame la Député nous avait octroyé une subvention d'un montant de 8 000 euros. Les travaux n'ayant pas commencés et le délai de deux ans étant atteint, il a lieu d'abandonner cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, abandonne le projet de réhabilitation des bâtiments du camping municipal

### **IV REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TERRASSE CAFE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal ce qui suit :

Les commerçants qui souhaitent utiliser le domaine public à des fins commerciales doivent acquitter un droit de place. Afin de respecter la réglementation, il convient d'établir les autorisations d'occupation du domaine public, de déterminer la surface utilisée, de passer des conventions avec les usagers et de fixer les tarifs de droit de place qui était de 8 euros le m<sup>2</sup> en 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des présents, fixe le tarif des droits de place pour l'année 2017 à 8,10 € le m<sup>2</sup>

ABSTENTION : MOREL A, RINGUET P.

CONTRE : MAZIERES S

### **V REPARATION DES LATRINES**

Le devis pour la réparation des latrines sis Place de la Grave s'élève à 1 991 euros. Le conseil municipal décide l'exécution de ces travaux.

### **VI TABLEAU DES EFFECTIFS**

Suite à la modification de l'organisation des carrières des fonctionnaires, le conseil municipal fixe les effectifs du personnel comme suit :

ADRES D'EMPLOIS DES FONCTIONNAIRES POUVANT OCCUPER LES EMPLOIS	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF	FONCTIONS
<b><u>Cadre d'emploi des adjoints administratifs de catégorie C</u></b>		<u>1</u>	
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	35 h 00	1	Secrétaire de mairie
Adjoint administratif	14 h 00	1	Agence postale

<b><u>Cadre d'emploi des adjoints techniques de catégorie C :</u></b>		<u>4</u>	
Adjoint technique principal de 2ème classe	35 h 00	2	Cantonnier
Adjoint technique	35 h 00	1	Cuisinier
Adjoint technique	28 h 00	1	Cantonnier
<b><u>Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles</u></b>		<u>1</u>	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	35 h 00	1	Aide à la classe de maternelle

## **VII DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

A l'unanimité, l'assemblée délibérante fixe les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

<b>GRADE D'ORIGINE</b>	<b>GRADE D'AVANCEMENT</b>	<b>RATIO « PROMUS / PROMOUVABLES » (%)</b>
<b>Adjoint technique principal 2ème classe</b>	<b>Adjoint technique principal 1ère classe</b>	<b>100 %</b>
<b>Adjoint technique</b>	<b>Adjoint technique principal 2ème classe</b>	<b>100 %</b>
<b>Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles</b>	<b>Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles</b>	<b>100 %</b>
<b>Adjoint administratif</b>	<b>Adjoint administratif principal de 2ème classe</b>	<b>100 %</b>
<b>Adjoint administratif principal de 2ème classe</b>	<b>Adjoint administratif principal de 1ère classe</b>	<b>100 %</b>

## **VIII TARIF CANTINES SCOLAIRES RENTREE 2017**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels votés par délibération n° 2014-072 du 8 décembre 2014.

- Enfant 2.82 €
- Adulte indice < 331 2.89 €
- Adulte indice 331 < > 445 3.73 €
- Adulte indice > 445 4.64 €

Le conseil municipal à l'unanimité des présents décide de ne pas revaloriser ces tarifs.

## **IX MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS TENANT COMPTE DU NOUVEL INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Considérant la volonté de Monsieur le Maire de bénéficier d'un taux inférieur à celui fixé de droit ;

A l'unanimité des présents, le conseil municipal fixe les indemnités des élus comme suit :

Fonction	Nom Prénom	Indemnité de droit (% de l'indice terminal)	Indemnité (% de l'indice terminal)	Montant mensuel brut
Maire	CHABREYROU Olivier	31	16	619.30
1 <sup>er</sup> adjoint	REVIDAT Francis	8.25	7.90	305.78
2 <sup>ème</sup> adjoint	MAZIERES Sylvie	8.25	6.58	254.68
3 <sup>ème</sup> adjoint	RAYNAUD Jean-Claude	8.25	6.58	254.68
4 <sup>ème</sup> adjoint	DESBROUSSES Sylvianne	8.25	6.58	254.68

## **X DELEGUES AU SIAEP Isle Dronne Vern**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2016-026 du 22 juin 2016 le Conseil Municipal a désigné deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune pour siéger au sein du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Isle Dronne Vern. Monsieur REVIDAT Francis, pour des raisons personnelles, ne souhaite plus être délégué. Il convient donc de nommer un nouveau délégué titulaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents élit

### Délégués titulaires :

Monsieur RAYNAUD Jean-Claude  
Monsieur LONGIERAS Didier

### Délégués suppléants :

Monsieur MATHET Jérôme  
Monsieur CHABREYROU Olivier

## **XI RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2016**

Conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur la qualité et le prix du service assainissement collectif pour l'année 2016, rédigé par notre délégataire SAUR.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation.

## **XII MODIFICATION DU RYTHME SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément au code de l'Education, la semaine scolaire comporte 24 heures d'enseignement, réparties sur neuf demi-journées. Ainsi, les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin.

Deux dérogations à ce principe existaient :

La première permettait de substituer la demi-journée du samedi matin à celle du mercredi matin.

La seconde avait pour effet de regrouper les 3 heures de temps périscolaires (TAP) sur une seule demi-journée.

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est paru le 29 juin 2017.

Ce dernier prévoit une dérogation permettant de répartir les 24 heures d'enseignement dues aux élèves sur quatre journées (Lundi, mardi, jeudi et vendredi).

La demande de dérogation doit être formulée conjointement avec le conseil d'école auprès de l'inspecteur de l'Education Nationale de circonscription.

Les services organisateurs de Transports scolaires et le conseil départemental de l'Education nationale seront consultés pour avis.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'organisation du rythme scolaire de l'école de Bourdeilles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, souhaite répartir les 24 heures d'enseignement sur quatre journées (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi)..

Il est noté que la compétence périscolaire est communautaire. Cette dernière nous précise que des contrats d'intervenants courent jusqu'en décembre et demande à la commune d'en prendre la charge financière si toutefois les TAP n'avaient plus lieux.

## **XIII ACCESSIBILITE ECOLE**

Pour permettre l'accueil d'un enfant handicapé moteur à la rentrée, des travaux sont nécessaires. Le devis pour la création d'une rampe s'élève à 2 190 euros.

Accepté à l'unanimité des présents

## **XIV TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas possible de passer le réseau sur des propriétés privées.

Suite à une réunion avec le maître d'œuvre et des entreprises, il n'est pas possible de passer dans la ruelle de la piscine.

L'étude de SOCAMA montre une profondeur de réseau à + de 4,5 m sous la RD 106. Un réseau à une telle profondeur sous une route avec un trafic aussi intense n'est pas très recommandé.

Une nouvelle étude est en cours pour l'installation d'une pompe de relevage au niveau de la maison de retraite et la prise en charge de la salle des fêtes et du cabinet médical.

La SAUR a du intervenir à trois reprise en peu de temps à La Prairie. Le réseau était obstrué. Les canalisations sont en très mauvais état et leur débordement s'écoule dans les eaux pluviales.

Une nouvelle réunion sera organisée avec le maître d'œuvre, l'ATD et la SAUR pour établir un projet définitif à valider à l'automne.

## **XV QUESTIONS DIVERSES**

Jean Claude RAYNAUD informe le conseil municipal qu'il sera nécessaire d'investir dans un adoucisseur d'eau pour la salle des fêtes.

### **ECOLE :**

Sylvianne DESBROUSSE signale le nouvel arrêt de l'agent surveillant la cantine et le transport scolaire et de son souhait de ne pas renouveler son contrat pour l'année prochaine.

Nicolas DUSSUTOUR décrit l'état des toilettes dont le ménage n'est pas fait.

Monsieur le Maire confirme les contacts de plusieurs parents pour signaler leurs mécontentements sur l'hygiène de l'école et sur la qualité non satisfaisante des repas.

L'agent donne l'impression de peu s'impliquer dans l'école et le milieu scolaire, particulièrement dans les missions de ménage et de qualité des repas qui lui sont demandées (circuits courts, produits frais). Plusieurs des missions qui lui sont confiées sont gérées par Sylvianne DESBROUSSES, adjointe en charge des affaires scolaires.

Cette dernière insiste sur le fait que l'agent a réalisé beaucoup d'efforts depuis son recrutement. Le contrat de l'agent se termine le 31 août.

Le conseil municipal s'interroge alors sur les missions du poste. Sont-elles trop nombreuses ? A-t-elle le matériel adéquat ? Est-il possible d'assumer ces tâches dans le temps qui lui est imparti ?

Un groupe d'élus sera missionné pour suivre le travail de l'agent et l'aider à acquérir plus d'autonomie. Des professionnels visiteront les lieux pour faire un point sur le matériel en place afin d'évaluer s'il est suffisant et adéquat.

### **PISCINE**

La communauté de communes a réalisé une étude pour la remise en route du chauffage. La demande de subvention a été refusée par les services de l'Etat.

Le filtre à sable est trop petit alors qu'il a été changé il y a deux ans.

Les eaux rejetées vont à l'égout sans être préalablement traitées.

Les bondes de fond ne doivent plus être mises en marche pendant les heures d'ouverture pour des questions de sécurité. De ce fait la filtration risque d'être insuffisante, surtout par forte chaleur. Si l'eau n'était pas conforme la piscine serait fermée.

Aujourd'hui se pose la question du devenir de cette piscine qui a un coût de fonctionnement très important et de très lourd investissement à faire pour une mise aux normes.

### **GENS DU VOYAGE**

Des gens du voyage sont à nouveau installés sur l'air de camping-cars, branchés aux réseaux clandestinement et refusant de payer leur emplacement.

Monsieur le Maire précise que son intervention d'il y a deux ans en réalisant la procédure d'expulsion a été très mal accueillie par les services préfectoraux et départementaux.

Pour éviter tous branchements sauvages, les réseaux d'eau et d'électricité seront définitivement coupés et transférés à la piscine et au complexe sportif.

L'air d'accueil prévu par la communauté de commune ne peut avancer au vu du recours à la DUP. Dans l'attente, elle adhère au Grand Périgueux.

Le schéma départemental actuellement en révision y fait référence.

### **CAMPING CARS**

Afin de pérenniser l'aire d'accueil des camping-cars, Monsieur le Maire propose que le terrain soit mis à disposition de la communauté de communes pour qu'il soit réaménagé et qu'une barrière soit installée. La recette serait bien entendu encaissée par la communauté de communes.

### **BVB**

La commune participe financièrement à cette manifestation par l'apport de lots, subventions et mise à disposition du personnel et matériel. De nombreux bénévoles sont mis à contribution.

Cette année les participants étaient peu nombreux, donc peu de retour pour la commune et les commerçants du village.

La commune ne souhaite pas renouveler l'opération l'an prochain.

### **FETE FORAINE**

Au mois de mai une fête foraine s'est installée pour un week-end à la plaine des loisirs. Les forains étaient satisfaits et demandent s'ils peuvent reconduire l'animation l'an prochain.

Le comité des fêtes ne souhaite pas le prendre en charge. Les associations souhaitant réaliser des animations autour de cette fête seront les bienvenues.

### **TOURNOI DE TENNIS**

Le tournoi de tennis se déroule du 8 au 23 juillet 2017. La commune offre comme chaque année une coupe et participe au pot de clôture.

Rien ne restant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h 00

Le Maire  
Olivier CHABREYROU